



Dossier de réservation emplacement exposant Vide-greniers du 16 juin 2024

**pouvant être téléchargé et imprimé,
Formulaire à compléter et remettre
avec pièces jointes et paiement**

Aux permanences organisées

au 9 cours Clémenceau 13130 Berre

Tous les mardis de 18h30 à 20h30

du 14/05/24 au 04/06/24

Tout élément manquant entraînera le rejet de la réservation

**Les formulaires édités par le club sont mis à disposition lors des permanences
mais les pièces à joindre doivent impérativement être fournies
sous forme de photocopies par les exposants**

**possibilité de réserver par courrier en envoyant le dossier complet à
ASC Lanbernac 9 Cours Clémenceau 13130 Berre
avant le 04/06, cachet de la poste faisant foi**

Dépôt sous enveloppe dans la boîte aux lettres avant le 04/06 admis

**Ce dossier comporte deux pages distinctes aux destinations différentes,
Merci de ne pas imprimer en recto-verso**



N°

Vide-greniers du 16/06/24 au parc Henri Fabre à Berre

Réservation emplacement exposant

Formulaire à compléter et remettre

avec pièces jointes et paiement

Aux permanences organisées

au 9 cours Clémenceau 13130 Berre

Tous les mardis de 18h30 à 20h30

du 14/05/24 au 04/06/24

Tout élément manquant entraînera le rejet de la réservation

**Les formulaires sont mis à disposition lors des permanences
mais les pièces à joindre doivent impérativement être fournies
sous forme de photocopies par les exposants
possibilité de réserver par courrier en envoyant le dossier complet à
ASC Lanbernac 9 Cours Clémenceau 13130 Berre
avant le 04/06, cachet de la poste faisant foi**

Partie réservée
au traitement de la demande
par l'association

Date de recueil :
..... / / 2024

Mode de réception:

- courrier
- permanence

Mode de paiement :

- chèque
- espèces

Règlement signé joint:

- oui
- non

Nature des justificatifs:

- domicile :
- identité:

Statut exposant :

- licencié bad
- licencié ping
- respons légal lic bad
- respons légal lic ping
- membre
- extérieur

Partie à remplir par l'exposant : compléter les pointillés, cocher les cases utiles, joindre les pièces

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel (obligatoire) :@.....

Téléphone :

Pièces à joindre :

- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- copie d'une pièce d'identité
- règlement intérieur signé valant engagement de le respecter
- attestation sur l'honneur signée (avec règlement intérieur)
- paiement (12 € en chèques ou espèces, ni CB ni virement)

Un tarif réduit à 7 euros est proposé aux adhérents de l'association sur présentation de leur licence

**Ce formulaire comporte deux pages distinctes aux destinations différentes,
Merci de ne pas imprimer en recto-verso**



Règlement intérieur vide-greniers du 16/06/24

**L'usage de toute flamme et/ou de gaz est totalement interdit dans toute l'enceinte du parc
Les exposants ne peuvent être accompagnés d'animaux**

Article 1 : L'ASC Lanbernac organise le 16/06/24 avec l'autorisation de Ville de Berre dans la partie sauvage du Parc Henri Fabre un vide-greniers dans le respect des lois et règlements applicables à l'organisation d'une vente au déballage d'objets mobiliers réservée aux particuliers majeurs vendant à titre exceptionnel leurs biens personnels non neufs. Buvette et sanitaires seront à disposition des exposants et des visiteurs.

Article 2 : Le portail donnant sur l'avenue Joliot-Curie à côté de la caserne des pompiers permettra aux exposants munis de leur confirmation de réservation et d'une pièce d'identité d'entrer avec leur véhicule, de déballer leur marchandise puis de ressortir leur véhicule entre 7h et 8h ou de le garer dans l'espace prévu à cet effet au sein du parc; en aucun cas les véhicules ne peuvent rester sur le stand; les exposants pourront de même récupérer leur véhicule pour remballer et ressortir entre 17h et 18h. Entre 8h et 17h, l'espace est totalement piéton (sauf véhicules de secours). Les visiteurs pourront accéder librement au vide-greniers par tous les portails piétons habituels.

Article 3 : Les réservations de stand par les exposants se feront du 14/05/24 au 04/06/24 lors de permanences dédiées tenues au local du club sis 9 cours Clémenceau 13130 Berre les mardis de 18h30 à 20h30. Seuls les dossiers complets (comprenant formulaire de réservation complètement rempli, attestation sur l'honneur relative au maximum de deux ventes au déballage par an et par personne, copie d'un justificatif de domicile, copie d'une pièce d'identité, paiement et règlement intérieur signé) et remis dans les délais prescrits (soit lors d'une permanence soit envoyés par la poste avant le 04/06 cachet de la poste faisant foi soit déposés dans la boîte aux lettres avant le 04/06) seront pris en compte. Les formulaires édités par le club seront mis à disposition lors des permanences mais les exposants doivent fournir les photocopies demandées. Chaque exposant ne peut réserver qu'un seul stand. Les numéros de stand sont attribués en fonction de l'ordre d'arrivée des réservations et ne peuvent être contestés ni échangés. Si plusieurs exposants souhaitent être placés côte à côte, ils doivent déposer simultanément tous les dossiers (envoyer un même courrier ou les présenter ensemble à la permanence). La réservation est ferme et définitive dès que validée par le club (envoi par mail de la confirmation de réservation pour les inscriptions par courrier, remise directe lors des permanences), l'absence de l'exposant au vide-greniers ne pourra entraîner aucun remboursement. L'organisateur se réserve le droit de modifier les emplacements si l'intérêt général et/ou la sécurité l'exigent.

Article 4 : Les stands seront tracés au sol et numérotés et les exposants devront respecter ce traçage, la longueur des stands est de 4m et le droit de place est fixé à 12 €. Le nettoyage de l'emplacement après remballage est à la charge de l'exposant.

Article 5 : Il est interdit de vendre des véhicules, des armes, des matières dangereuses, des produits alimentaires, des produits de beauté, des animaux, des objets relevant de contrefaçon et de manière générale tout objet enfreignant la loi. Le stand ne peut être réapprovisionné en cours de journée. Les stands d'artisanat sont interdits mais les particuliers qui n'en font pas habituellement commerce ni profession peuvent exceptionnellement vendre quelques pièces produites par leurs soins en sus de leurs objets d'occasion.

Article 6 : Les exposants s'engagent à respecter ce règlement et les organisateurs et/ou les forces de l'ordre ou autorités municipales peuvent conduire à tout moment un contrôle des stands et des exposants. Un registre permettant l'identification des vendeurs renseigné par l'organisateur sera tenu à disposition des services de l'Etat durant toute la durée de la manifestation.

Article 7 : Si moins de 40 exposants se sont manifestés au 04/06/24, le vide-greniers sera annulé et les réservations seront remboursées. En cas d'annulation sur demande des autorités ou pour cause d'intempéries, mesures sanitaires ou autres, il en sera de même.

Attestation sur l'honneur

N°

Je soussigné(e)né(e) le / / à.....

Et domicilié(e),

participant non professionnel à la vente au déballage de l'ASCL du 16/06/24, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter, et déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Ou avoir participé à une seule autre vente de même nature dans l'année à le / / 2024

Je déclare également que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et d'occasion.

Fait à le / / Signature